

Les leçons d'une catastrophe

Sinistre PPE Av. De Provence - 2009



Le sommaire



- ☐ Gonthier & Schneeberger SA
- ☐ L'ECA ?
- ☐ Formulaire pour l'assurance professionnelle ECA – 1
- ☐ Formulaire pour l'assurance professionnelle ECA – 2
- ☐ Exemple d'assurance ECA – 1
- ☐ Exemple d'assurance ECA – 2
- ☐ Assurance Côté cour côté jardin ECA
- ☐ En résumé
- ☐ Conclusion
- ☐ Remerciements
- ☐ Questions

Gonthier & Schneeberger SA



25 COLLABORATEURS SUR 2 SITES

4 membres du CODIR, 6 responsables, 13 gestionnaires, 1 assistante administrative et 1 apprenti.



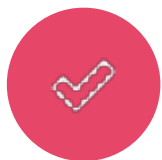
GONTHIER | SCHNEEBERGER

20 personnes s'occupant de la clientèle entreprise à la rue de Langallerie 11 à Lausanne.



GONTHIER | SCHNEEBERGER PRIVATE

5 personnes dédiées à la clientèle privée à la route d'Echallens 1 à Etagnières.



20 ANS D'EXISTENCE

Née en 1999, la société s'est développée depuis 2009, grâce à Alessandro Pian, puis grâce aux autres membres de la direction.

L'ECA ?

L'ECA n'est
pas une
assurance !

C'est une loi
cantonale qui
régit
l'assurance
obligatoire

Et qui finance la
défense et la
prévention contre
l'incendie et les
éléments naturels



Adresse-s sur territoire vaudois des objets assurés (voir page 5 de la brochure)

Lieu-x de risque (rue et no, no postal, localité):

A renvoyer à l'ECA après avoir complété le recto et le verso. Vous recevrez votre police d'assurance.

Formulaire pour l'assurance professionnelle ECA - 2

B. Inventaire		Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs)
B1	Mobilier (voir page 7)	CHF
B2	Aménagements (voir page 7)	CHF
B3	Machines (voir page 7)	CHF
B4	Matériel informatique, électronique, téléphonique, télématique (voir page 7)	CHF
B5	Installations industrielles (voir page 9)	CHF
B6	Installations électriques «force», installations solaires (voir page 9)	CHF
B7	Lustrerie (voir page 9)	CHF
B8	Outils, outillage (voir page 9)	CHF
B9	Matières premières (voir page 9)	CHF
B10	Produits en fabrication (voir page 9)	CHF
B11	Marchandises de toute nature (voir page 9)	CHF
B12	Biens propriétés de tiers (voir page 11)	CHF
B13	Matériel de bureau (voir page 11)	CHF
B14	Autres (voir page 11)	CHF
B15	Réserves pour achats futurs (voir page 11)	CHF
Total intermédiaire - inventaire et mobilier (rubriques B1 à B15)		CHF

C. Assurances spéciales		
C1	Enseignes publicitaires extérieures (voir page 13)	CHF
C2	Machines de travail à propulsion autonome sans plaques d'immatriculation (voir page 13)	CHF
C3	Véhicules à moteur destinés à la vente (voir page 15)	CHF
C4	Véhicules de tiers (voir page 15)	CHF
C5	Toiles de tentes, stores extérieurs, matériel de terrasse (voir page 17)	☐ incendie seul CHF
C6	Machines de travail avec plaques d'immatriculation, machines et matériel de chantier (voir page 17)	☐ incendie seul CHF
C7	Baraques de chantier, coffres et conteneurs de chantier (voir page 18)	☐ incendie seul CHF
C8	Constructions légères, baraques, cabanes, couverts (voir page 19)	☐ incendie seul CHF
Total intermédiaire - assurances spéciales (rubriques C1 à C8)		CHF
C9	Véhicules automobiles (voir page 21)	CHF
C10	Assurance externe (voir page 21)	CHF
C11	Frais de déblaiement, de reconstitution, effets du personnel et de tiers (voir page 23)	CHF
C12	Valeurs pécuniaires (voir page 25)	en caisse CHF
		en coffre-fort CHF
Total final (rubriques B1 à C12)		CHF

Lieu et date : _____ Signature(s) de(s) assuré(s) : _____

Exemple d'assurance bâtiment ECA - 1

Division assurance	Rue de la Tour 5 Case postale 380 1095 Lutry www.eca-vud.ch	 Incendie et éléments naturels		
Propriétaire :	Gonthier & Schneeberger SA Courtier en assurances rue Etnaz 4 Case postale 6311 1002 Lausanne			
Madame et Monsieur Plan Laurence et Alessandro Rue de la Petite Corniche 2 1001 Ann				
Lutry, le 24 mars 2017				
Police d'assurance Bâtiment				
Commune :	143 Bourg-en-Lavaux	Numéro assuré :	10.00.30.59.26	
Bâtiment :	5229	Numéro police :	101069630-0/1	
		Effet le :	23.01.2017	
VEUILLEZ RAPPELER LES DONNÉES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC ECA				
Pour 2017, indice I25				
Valeur assurée :	Fl.	1001490.00	Valeur totale :	1'123 m3
Prime annuelle brute :	Fl.	645.70	(timbre fédéral non compris)	

Situation :	Ann, Rue de la Petite Corniche 2			
Affectation :	Habitation individuelle			
Dernière estimation :	10.03.2016			
Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :				
Côté cour, Côté jardin	Date début 23.01.2017	Date fin	Premier risque Fr.	50'000.00
Conditions spéciales et/ou observations :				
Les voies de recours sont indiquées au verso.				
Changement de propriétaire/adresse				
Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"				
La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précitées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.				
Convention particulière selon l'article 04 alinéa 1 chiffre 1 de la LAEN				
(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).				
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.				

Exemple d'assurance bâtiment ECA - 2

Habitation individuelle

Emplacement: Aran, Rte de la Petite Corniche 2

Année construction: 1947

Année dernière transformation: 2015

Description volumique	Surf. (m2)	Haut. (m)	Volume (m3)	Valeur (Fr)
Sous-sol : chaufferie, buanderie, caves et local citernes	79	3	237	237'000.00
Rez-de-chaussée : cuisine, WC, séjour et bureau	85	2.7	230	253'000.00
Etage : chambres et sanitaires y compris vide sous toiture et toiture	85	4	340	408'000.00
Annexe Est :				
Sous-sol : chaufferie	10	3	30	30'000.00
Rez-de-chaussée : cuisine	10	2.7	27	29'700.00
Combles non accessibles y compris toiture	10	1	10	8'000.00
Annexes :				
Bûcher y compris toiture	6	3	18	14'400.00
Couvert Sud-Est	6	3	18	12'600.00
Couvert Sud-Ouest	10	3	30	21'000.00
Couvert d'entrée	5	3	15	10'500.00
Annexe Nord-Est :				
Local à vélos et couvert	42	4	168	87'200.00
Total:			1'123	1'091'400.00

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Habitation	100.00	1'091'400.00
Total:	100.00	1'091'400.00

Assurance Côté cour côté jardin ECA

Les limites de couverture de l'assurance obligatoire

COUVERTURE LÉGALE ECA

En cas de dommages dus à l'incendie ou aux éléments naturels, vos ouvrages et aménagements extérieurs sont uniquement assurés :

- jusqu'à 5 % de l'indemnité immobilière allouée (le bâtiment doit donc avoir subi un dommage),
- et pour autant qu'ils soient situés dans un périmètre de 20 mètres autour du bâtiment.

AVEC LE COMPLÉMENT CÔTÉ COUR CÔTÉ JARDIN

En cas de dommages dus à l'incendie ou aux éléments naturels, vos ouvrages et aménagements extérieurs sont assurés :

- même si votre bâtiment n'a subi aucun dommage,
- pour autant qu'ils soient situés sur la parcelle où se trouve le bâtiment au bénéfice de **CÔTÉ COUR CÔTÉ JARDIN**.

En cas de sinistre, la somme souscrite constitue la limite maximale de l'indemnité allouée pour l'ensemble de cette couverture complémentaire.

AVEC L'ASSURANCE ECA SEULE COUVERTURE LÉGALE		AVEC LE COMPLÉMENT CÔTÉ COUR CÔTÉ JARDIN COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE	
LISTE NON EXHAUSTIVE DE PRESTATIONS			
Les ouvrages et aménagements extérieurs ne sont pas assurés en l'absence de dommage au bâtiment.		Murs (les murs de soutènement sont soumis à un régime particulier), escaliers, installations d'éclairage extérieur, surfaces aménagées et/ou engazonnées et/ou bétonnées, pièces d'eau, piscine et couverture, clôtures et portails, arbres, arbustes et haies sauf s'ils sont soumis au régime forestier, pavillons de jardin (constructions mobilières), pergola, cabane de jardin y compris son contenu, serres d'arbres à l'exclusion du contenu.	 Assurés
 Pas assurés	Le matériel de congélation, les équipements pour abris PC et le contenu des citernes de combustible.		 Assurés
 Pas assurés	Les dommages causés par les courts-circuits aux installations fixes de distribution, tableaux électriques ainsi qu'aux machines et appareils faisant partie intégrante du bâtiment (jusqu'à concurrence de CHF 5'000.-).		 Assurés (maximum CHF 5'000.- dedans de l'indemnité)
 Pas assuré	Jusqu'au premier regard, le curage des drains et des canalisations extérieures d'évacuation des eaux de surface situés sur la parcelle.		 Assurés
Pour le bâtiment assuré, 5 % de l'indemnité allouée. Pour les ouvrages extérieurs, dans les limites précitées ci-dessus.		Les frais de démolition et de déblaiement pour le bâtiment et les ouvrages extérieurs.	 Assurés
 Pas assurée	L'évacuation des déchets spéciaux sur avis de l'autorité (bâtiment et ouvrages extérieurs).		 Assurée
 Pas assurée	La compensation durant 3 ans du renchérissement des travaux de réparation et de reconstruction.		 Assurée
Assurés, soumis à la limite de la sous-écriture.		Antennes paraboliques, panneaux solaires et cellules photovoltaïques, éoliennes (propriété du particulier).	 Assurés au premier risque

En résumé

1.

ANTICIPER
LES
PROBLÈMES

2.

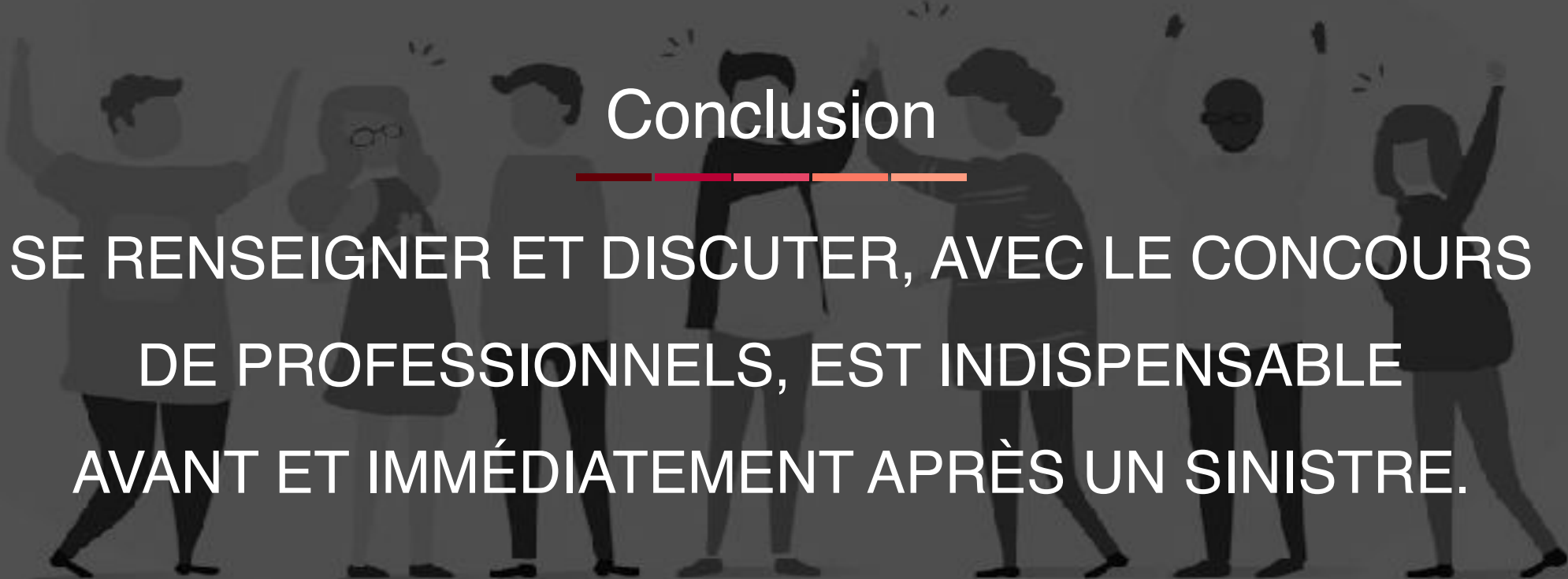
ÉVITER
LES
SOUS-
ASSURANCES

3.

MENER LES
BONNES
ACTIONS
LORS D'UN
SINISTRE

UN CONSEILLER EN ASSURANCES
PROFESSIONNEL

Pour une évaluation correcte de vos couvertures d'assurance, ainsi qu'un suivi régulier de vos biens et une gestion de vos sinistres



Conclusion

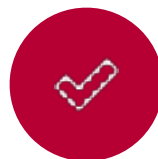
SE RENSEIGNER ET DISCUTER, AVEC LE CONCOURS
DE PROFESSIONNELS, EST INDISPENSABLE
AVANT ET IMMÉDIATEMENT APRÈS UN SINISTRE.

Remerciements



M. FRANÇOIS JOBIN

Jobin SA



M. PATRICE GALLAND

Galland & Cie



M. PATRICK FAVRE

ECA

*Pour leur disponibilité, leur
professionnalisme et leur partenariat lors de
cette affaire.*